

GAUCHEBDO

SUCESSEUR DE LA «VOIX OUVRIÈRE» FONDÉE EN 1944 • WWW.GAUCHEBDO.CH

N° 25 • 19 JUIN 2020 • CHF 3.-

Pourquoi le peuple suisse peut sauver Julian Assange d'une extradition

page 5



Des nouvelles lois anti-terrorisme suisses lourdes de menaces

page 2



Femmes: les raisons de la colère

ÉGALITÉ • Dans le sillage de la Grève féministe de dimanche dernier, la sénatrice Verte Lisa Mazzone, la syndicaliste Michaela Bovolenta ainsi qu'une figure de proue du Collectif de la Grève font un état des droits et situations des femmes sous pandémie et au-delà. Alarmant.

Egalité salariale, revalorisation des retraites, retour à la normale... Autant d'injustices et d'inégalités, sujets de colère, de revendications et d'avancées à concrétiser dans une convergence souhaitée des luttes.

Égalité salariale, du bruit pour rien

La révision de la loi fédérale sur l'égalité entre hommes et femmes (LEg) entre en vigueur le 1^{er} juillet 2020. Nulle pénalité pour les employeurs qui ne respecteraient pas l'égalité salariale. Ils sont juste tenus d'informer leur personnel du résultat des contrôles réalisés. Pour la Conseillère aux Etats Lisa Mazzone, on croit rêver: «Cette loi est totalement insatisfaisante. Les rapports ne suffisent pas, surtout si aucune sanction n'est prévue quand ils ne sont pas réalisés. Il est essentiel d'imposer la transparence des salaires et un salaire minimum digne. Il faudrait aussi introduire, comme en Islande, une loi qui prévoit que c'est aux entreprises de prouver qu'elles paient de la même manière les femmes et les hommes, sans quoi elles s'exposeraient à des sanctions. Prouver, et non rapporter.»

Selon l'Office fédéral de la statistique, les femmes dans le secteur privé sont rémunérées 14% de moins que les hommes. Irréaliste, selon la syndicaliste Michaela Bovolenta. Elle corrige à la volée, soulignant que l'écart moyen est à 19%. Avant de préciser que le calcul statistique se fait sur la base de salaires standardisés à plein temps. Or la majorité des femmes travaillent à temps partiel, et accompli en sus du travail gratuit. «Si on tient compte... du salaire que les femmes touchent réellement à la fin du mois et qui leur permet de payer courses, loyer et assurances maladie, l'écart grimpe à 35%.» Son constat est d'une sévérité sans appel relativement à la nouvelle législation: «Face à cet abysse, la révision de la LEg a accouché d'une petite souris... il n'y a ni sanction, ni obligation de corriger les éventuelles inégalités... Autant dire qu'on fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose.»

Retraites: la misère

La cinéaste et chorégraphe Fabienne Abramovich rappelle que, malgré notamment les avancées verte et violette aux élections fédérales de 2019, beaucoup reste à réaliser. «Au sein du collectif de la Grève des femmes et d'Action Intermittence, nous travaillons sur la question des retraites



Des femmes de plusieurs générations unies. L'un des grands acquis de la Grève féministe et des femmes.

GF Genève

des artistes de manière générale. Mais ce qui me tient à cœur dans cette lutte féministe est de rendre conscient que la protection des femmes artistes est indispensable.» Contraintes à une «grande précarité leur vie durant», elles devront recourir aux prestations complémentaires, la retraite venue. «On peut estimer la fourchette de ces retraites entre 1500 et 2500 francs en moyenne».

Aux yeux de Michaela Bovolenta, les Collectifs de la grève féministe et des femmes exigent le retrait du projet d'AVS 21 visant à augmenter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Elle relève un constat largement partagé: les personnes de plus de 55 ans ont des difficultés à rester et retrouver un emploi en cas de licenciement. Cette réalité touche davantage les travailleurs précaires et avec des bas salaires, majoritairement des femmes. «Cela dit, une hausse des rentes est nécessaire et urgente.» Pour améliorer les retraites des femmes, fin de tergiverser: «Il faut revoir de fond en comble le système et renforcer massivement l'AVS au détriment du 2^e pilier, profondément inégalitaire. Si les femmes ont des rentes trop basses, c'est que le système de retraites ne prend pas en compte la réalité de leur travail, en particulier du travail de care, non rémunéré».

Quant à Lisa Mazzone, elle affirme l'importance cruciale d'une treizième rente «car les femmes sont nom-

breuses à ne bénéficier que de l'AVS (un tiers), qui doit absolument être rehaussée pour permettre de vivre dignement. Ce n'est pas la seule mesure à prendre. En effet, les rentes du deuxième pilier sont en moyenne deux fois inférieures à celles des hommes. Il faut également mieux prendre en compte les temps partiels et les bas salaires dans le second pilier et les interruptions professionnelles liées à la prise en charge des enfants.»

Retour à la normale, le choc

La crise économique liée à la pandémie met en péril l'accès des femmes notamment au marché du travail avec des licenciements massifs. Les politiques d'austérité annoncées les fragiliseront aussi dans l'économie domestique. Lisa Mazzone relève que «la crise économique a tendance à précariser davantage encore les plus précarisés.e.s. C'est inquiétant. Une meilleure redistribution des richesses est plus essentielle que jamais. Or, que fait la majorité? Elle prévoit des pertes d'entrées fiscales en faisant des cadeaux fiscaux aux familles les plus riches. Autant d'argent qui manquera dans le service public, pour lutter contre la pauvreté.»

Michaela Bovolenta, elle, sonne l'alarme. Le retour à la normale se fait sur le dos des salariés et les femmes qui occupent les emplois les plus précaires et mal payés sont «touchées drastiquement». Elle rappelle que le

Parlement a débloqué 60 milliards de francs pour l'économie privée. Ceci à l'exclusion du secteur de l'économie domestique, «où les femmes, en majorité migrantes, sont les plus nombreuses.» Dans sa *Prise de position et revendication pour une sortie féministe du Covid-19*, la Coordination romande de la grève féministe demande ainsi un plan de même ampleur pour le secteur public. Sous pandémie, la classe politique a louangé ces travailleuses «qui ont tenu l'économie debout, de la vendeuse à l'infirmière en passant par la mère de famille. Celle-ci a télétravaillé tout en gardant ses enfants et en faisant les courses pour sa voisine âgée et à risques. Aujourd'hui, la classe politique revient à la politique "normale", celle qui donne son blaseau aux intérêts de l'économie, des actionnaires, des 1 % de riches.»

Et Lisa Mazzone de conclure: «Nous devons nous unir pour faire passer des progrès. Les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses au Parlement, elles doivent prouver qu'elles peuvent changer les choses. Et si cela ne fonctionne pas, il faut poursuivre dans la rue et dans les urnes.» Ensemble, elles rejoignent la fameuse citation de Bertolt Brecht enfin conjuguée au féminin: «Celle qui combat peut perdre, mais celle qui ne combat pas a déjà perdu.» ■

Bertrand Tappolet

Interviews intégrales: gaucheبدو.ch



IL FAUT LE DIRE...

Timide loi sur le CO₂

Le Conseil national, dans sa large majorité, a finalement accepté la loi sur le CO₂, après son rejet par l'ancien parlement fin 2018. Cette législation doit permettre à la Suisse de concrétiser ses engagements et objectifs contre le réchauffement climatique, dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015. Or elle ne parvient pas à atteindre le projet zéro émissions nettes de CO₂ d'ici 2050. C'est un vrai compromis de politiciens. Ainsi le texte voté manque de souffle, d'ambition. Il ne va pas assez loin ni vite face à l'urgence climatique. Et plusieurs tentatives de rétablir la justice climatique ont été écartées lors des débats.

Certes, un fond de la transition écologique est instauré. Il pourra financer des mesures d'assainissement des bâtiments, le soutien aux énergies renouvelables, la protection contre les dégâts climatiques et le remplacement des chauffages à mazout ou électriques. Il sera mieux doté qu'actuellement. Mais c'est la poursuite de la politique actuelle, qui a montré ses faiblesses.

Ce qui est plus discutable encore, c'est le financement prévu. Soit une taxe sur les billets d'avion, une taxe de 10-12 centimes sur l'essence, pour compenser le fait que les importateurs proposent des voitures qui continuent à émettre plus de 95 grammes de CO₂ par km, une majoration de la taxe sur le mazout. Celle-ci sera abolie pour «les entreprises prenant spontanément des engagements pour réduire leurs émissions de CO₂».

Disons d'emblée que si ces taxes permettent d'augmenter la masse fiscale, elles ne sont pas incitatives et guère dissuasives. Prétendre qu'elles redonneront vie aux trains de nuit et favoriseront le fret ferroviaire tient de la pure illusion.

De plus, une partie de l'argent provenant de ces taxes sera redistribuée à la population via une réduction des primes maladies et pour financer les caisses de compensations AVS. C'est bien, parce que les primes sont trop élevées et l'AVS doit être financée. Mais on retire de l'argent de la transition écologique pour diminuer l'impact de la loi sur les classes populaires et moyennes.

La Suisse rejette annuellement dans l'atmosphère 46,4 millions de tonnes d'équivalents-CO₂ (non inclus le transport aérien et maritime international). Or, la loi n'aborde pas le transport maritime ou l'aviation qui ne paient pas de taxes sur le combustible. Ils participent néanmoins grandement au réchauffement climatique. Et la loi ne propose pas d'augmenter la progressivité de l'impôt. C'est pourtant la seule manière fiscale qui soit juste. Elle permet ainsi de mener des politiques publiques ambitieuses, comme l'exigent les crises sanitaires et écologiques que nous affrontons.

Bernard Borel

Terroriste en puissance?

SUISSE • La plateforme des ONG pour les droits humains alerte sur les projets de lois antiterroristes soumis au Parlement. Qui recèlent des risques et conséquences imprévisibles.

Cette semaine et ensuite à la session d'automne, le Conseil national se prononcera sur deux projets de lois visant à combattre le terrorisme. La plateforme Human-Rights.ch (HR), qui regroupe plus de 80 organisations, dont Amnesty International et Droitsfondamentaux.ch, met en garde sur les conséquences d'un vote favorable. Elle appelle ainsi les élu.e.s à renvoyer les mesures au Conseil fédéral (CF) pour qu'elles soient amendées dans le sens des droits humains et des libertés. HR relève une définition floue des organisations dites «terroristes» ainsi que des pouvoirs exorbitants confiés à la police en l'absence de suspicion d'infraction pénale.

Définition variable

Voilà des mois qu'HR alerte sur «les risques et les conséquences imprévisibles» de la législation antiterroriste. Elle s'inquiète notamment que, dans le cadre du projet intitulé «Terrorisme et crime organisé» soit inscrit dans le Code pénal (CP) une interdiction des «organisations terroristes». Elles étaient jusqu'à présent définies en s'appuyant sur une liste basée sur celle des Nations Unies. La plateforme y voit un changement de paradigme vers une pénalisation au moyen d'une définition «globale». «Il est particulièrement problématique que, pour la première fois, le CP réprime la participation (ou le soutien) à une «organisation terroriste» sans établir une liste des groupements interdits», explique HR sur son site. Les tribunaux cantonaux décideraient-ils ainsi à discrétion si une organisation est «terroriste» ou non? C'est en tout cas ce que semble penser Alain Bovard, ancien juriste et membre d'Amnesty International. Ce



Avec le changement de loi, les forces de police verraient leur éventail s'élargir à des mesures «préventives» pour répondre à une «menace terroriste présumée» DR

dernier s'inquiète d'une Suisse où le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) pourrait être interdit dans certains cantons et autorisé dans d'autres. «Ce projet de loi est source d'arbitraire et d'une grande insécurité juridique», s'insurge-t-il. **Extension des prérogatives policières** La deuxième crainte concerne la Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT). Celle-ci vise à accorder à la police des moyens d'actions extérieures à la procédure pénale contre des «terroristes potentiels». Soit des personnes à propos desquelles, il existerait des

indices, concrets et actuels, montrant qu'elles vont se livrer à des activités «terroristes» à l'avenir, et dont il n'existe pas encore de soupçons relevant du droit pénal. Ainsi les forces de police verraient leur éventail s'élargir à des mesures «préventives» pour répondre à une «menace terroriste présumée». Parmi ces mesures, on relève des interdictions de contact, géographiques, de quitter le territoire. Mais aussi des obligations de se présenter à des entretiens, d'y participer, de surveillance électronique ou d'assignation à domicile. Selon l'avocat, Viktor Györffy, membre de Droitsfondamentaux.ch, «cette priva-

tion de liberté à titre préventif, visant à minimiser de manière générale le danger, n'est pas compatible avec les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme». De plus, ces mesures de contraintes s'appliqueraient aux enfants dès l'âge de 12 ans, excepté dans le cas de l'assignation à résidence qui ne serait possible qu'à partir de 15 ans. Pour Valentina Stefanović de HR, cela serait également contraire aux obligations de la Suisse en matière de droits humains. En vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le système judiciaire suisse est ainsi explicitement tenu de pro-

mouvoir la réinsertion sociale des enfants. Les mesures policières prévues entraîneront au contraire la stigmatisation, voire la criminalisation, des jeunes sans qu'ils n'aient été coupables d'une infraction pénale.» **Présomption de culpabilité** La plateforme des ONG demande donc au Parlement de rejeter la définition du projet «Terrorisme et crime organisé» et de renvoyer le projet de loi MPT devant le Conseil fédéral. A défaut, elle appelle à ce que ces textes soient adaptés de façon à ce qu'ils respectent les droits fondamentaux et humains. Et que le Conseil national retire, a minima, la disposition sur l'assignation à domicile et les mesures policières concernant les mineurs. Plus généralement, elle demande que la protection de notre sécurité et de notre liberté ne se fasse pas au détriment de notre système démocratique et constitutionnel. Elle invite les autorités à privilégier une stratégie basée sur le respect des droits de tous.tes en Suisse, sur des mesures d'intégration dans les domaines éducatif et social et sur la promotion de la participation politique, plutôt que sur des mesures contraires aux droits humains et sur des atteintes systématiques aux droits fondamentaux. Si une définition relative et «globale» des «organisations terroristes» devait être adoptée et couplée à un pouvoir policier fondé sur ce que HR qualifie de «spéculations», à propos «d'intentions» et d'actions à venir, hors de toute présomption d'infraction pénale, les activistes du climat et/ou portant un discours anticapitaliste pourraient-ils.elles en faire les frais? Seriez-vous concerné.e.s? Pas pour le moment... ■ Jorge Simao

Mariage pour toutes et tous, un élan historique?

SUISSE • Le Conseil national a adopté le principe de mariage civil pour les couples de même sexe, de même que le don de sperme pour les couples de femmes. Députée vaudoise, Céline Misiégo revient sur ce vote.

Treize ans après l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe (LPart), la Suisse fait un pas en avant. Le nouveau statut de mariage pour toutes et tous permettra, par exemple, la naturalisation facilitée du partenaire étranger.ère d'un citoyen.ne suisse ou d'avoir le droit pour les partenaires d'adopter automatiquement les enfants de leur conjoint.e, alors qu'il existe un délai d'attente de plusieurs années pour l'adoption extra et intra-familiale dans le partenariat enregistré. Députée vaudoise du POP, Céline Misiégo, elle-même en partenariat enregistré, revient sur cette avancée. **Le vote a été largement positif. Votre réaction?** **CÉLINE MISIÉGO** Ma réaction première est la surprise. La surprise de voir le taux d'acceptation aussi élevé. Même à l'UDC, il y a eu des oui. Cela prouve bien que les mentalités peuvent évoluer. Ma seconde réaction est l'émotion. Je vais enfin être considérée comme n'importe quel couple sans que le sexe de la personne avec qui je suis ne soit déterminant.



notamment en face d'un employeur. Avec l'instauration du mariage pour toutes et tous, les homosexuel.le.s gagnent en égalité de droits et seront dorénavant traités comme n'importe quel autre couple. Ne plus être traité différemment dans la loi, c'est bien cela le plus gros changement.

De plus, avec ce mariage civil, la Suisse rejoint les nombreux autres pays européens qui ont déjà fait le pas. La question que je me pose alors: quelles seront les modalités pour convertir un partenariat enregistré en mariage civil. Cela sera-t-il automatique? Y aura-t-il des frais annexes? Mon opinion

est bien entendu que cela doit être fait automatiquement et gratuitement. **Le parlementaire UDC Yves Nidegger prétend que le recours au don de sperme pour les couples de femmes, on privilégie l'intérêt des parents au détriment de l'enfant. Je ne comprends pas cet argument. Aucun enfant ne choisit la famille dans laquelle il va vivre. Le mariage pour tous permettra simplement que les enfants nés par un don de sperme dans un couple homosexuel bénéficient d'une double filiation automatique et de la même sécurité juridique que ceux nés par le même procédé dans un couple hétérosexuel. C'est donc finalement mieux pour l'enfant, contrairement à ce que croit ce monsieur. Là aussi, il s'agit de donner les mêmes droits à tous les enfants.**

Qu'en sera-t-il pour les couples gays? Le mariage pour toutes et tous prévoit d'accorder la filiation facilitée pour le conjoint au sein d'un couple gay, en facilitant l'adoption conjointe complète. Cela permet aussi d'assurer une sécurité de l'enfant dans le cas notamment où soit le parent biologique, soit le parent adoptif, viendrait à décéder. Le recours à la gestation pour autrui (GPA) pour les couples gays ne reste pas autorisé, mais la question devra aussi être débattue, du fait que certains couples y recourent en allant dans les pays qui l'autorisent. ■ *Propos recueillis par JD*

Réponse néolibérale d'un gouvernement rose

NEUCHÂTEL • Le Conseil d'État «de gauche» recommande de rejeter l'initiative fiscale du POP avec un argumentaire digne du meilleur manuel pour bon petit soldat néolibéral.

Près de trois années auront été nécessaires au Conseil d'État neuchâtelois pour sortir, enfin, sa prise de position vis-à-vis de l'initiative pour une fiscalité plus équitable déposée le 27 juillet 2017. Durant ce même laps de temps, le gouvernement n'a pourtant pas chômé en matière d'austérité, qui a poursuivi sa marche en avant avec de nombreuses mesures d'économies prises au détriment du social et de la culture. Avec un tel délai, nous étions en droit d'attendre au moins un rapport exhaustif, présentant les inégalités de richesse dans le Canton, l'augmentation continue du nombre de millionnaires et du bien-fondé de l'initiative à laquelle se ralliait un gouvernement à majorité socialiste souhaitant mettre un terme aux fermetures d'institutions et investir dans un État fort et redistributif. Eh bien non, absolument pas! Nous avons un bref rapport expliquant la difficulté des plus riches et des entreprises et leur nécessité pour l'ensemble de la société, nécessité justifiant un traitement de faveur se basant sur la théorie du ruissellement.

Un impôt foncier minimaliste

L'initiative du POP demande une augmentation modeste de l'impôt sur la fortune à partir de 500'000 francs de 0,7 pour mille. Nous étions en droit d'attendre que taxer légèrement plus la fortune (1400 francs par million!) trouve grâce aux yeux de ce gouvernement. Gouvernement qui, il faut le rappeler, le marteler même, n'a pas hésité, notamment, à durcir les conditions d'accès à l'aide sociale, à baisser la fiscalité des entreprises à plusieurs reprises, à limiter le nombre de bénéficiaires des subsides d'assurance-maladie et à vouloir fermer un hôpital. Mais oh! surprise, le Conseil d'État «de gauche» recommande de rejeter l'initiative avec un argumentaire digne du meilleur manuel pour bon petit soldat néolibéral!

En tête de liste, le classique risque de faire partir nos pauvres riches et les conséquences désastreuses sur les gentilles entreprises pourvoyeuses d'emplois. A cela se rajoute que la récente augmentation de l'impôt foncier constitue déjà un effort pour ainsi dire surhumain imposé aux propriétaires d'immeubles de rendement à la peine. C'est certain, un tel argumentaire a de quoi arracher des larmes aux plus marxistes d'entre nous, ou pas. L'augmentation de l'impôt foncier est en fait une mesure liée aux



Le gouvernement neuchâtelois a balayé l'initiative du POP pour accroître les ressources de l'État par une augmentation modeste de l'impôt sur la fortune.

DR

dernières réformes cantonales sur la fiscalité des personnes physiques et morales pour atténuer quelque peu l'impact financier colossal sur les communes. Réformes qui, cela va sans dire, profitent largement aux plus riches et aux entreprises. D'oser utiliser cette augmentation ne compensant que très légèrement une énorme perte fiscale qui justifiera à son tour de nouvelles mesures d'austérité pour combattre notre proposition d'une meilleure répartition des richesses, chapeau!, fallait le faire!

Choix arbitraire de critères

C'est avec ce genre d'idées que l'on voit la force de conviction de notre cher, oh oui très cher, Conseil d'État. Le Canton de Neuchâtel est pourtant au plus mal depuis plusieurs années, ce qui sert d'argument aux baisses successives de prestations. Notre solution aborde le problème dans un autre sens, en regardant du côté de celles et ceux qui en ont les moyens. Elle repose

sur une répartition de l'effort collectif plus équitable, là où la fortune s'accroît.

Autre point croustillant de ce rapport, le volet des comparaisons intercantionales que l'on nous ressort désormais à toutes les sauces dès qu'une proposition plus sociale et plus juste pointe le bout du nez. Le Conseil d'État choisit arbitrairement trois critères qui vont dans son sens avec l'impôt sur la fortune, l'impôt foncier et l'impôt sur les successions. Mais comme de bien entendu, alors que la situation des entreprises sert d'exemple pour justifier le refus de la proposition popiste, l'impôt sur les personnes morales n'est pas comparé. Sûrement pas en raison du fait que Neuchâtel est un zélé pourfendeur de cet impôt et qu'il fait la course en tête depuis plusieurs années dans ce domaine menant aux abysses budgétaires... Le Conseil d'État a dû l'oublier, c'est vraiment dommage, car cet exemple aurait permis d'avoir une vision plus exhaustive de la situation des personnes morales à Neuchâtel.

La fortune des plus riches ne cesse d'augmenter, au même rythme que les inégalités sociales. L'impôt sur la fortune est très limité. Découlant de la conception que la richesse est forcément méritée, provenant du travail et de l'acharnement. Evidemment pas le travail du maçon qui s'est esquivé la santé ou de l'infirmière qui a donné sans compter pour sauver des vies. Mais celui de l'entrepreneur, de l'héritier et de l'actionnaire qui, d'ailleurs, bien souvent, sont les mêmes. Cette vision purement idéologique ne tient pas compte de la réalité. La plupart de celles et ceux qui travaillent ne gagnent que le strict minimum pour survivre et ne pourront jamais avoir une véritable fortune, en tout cas pas du niveau qui serait impacté par l'initiative. Imposer la vraie fortune est bien plus juste et social que de réduire les prestations de l'État. Mais ça, ce gouvernement socialiste ne l'a visiblement toujours pas compris. ■

Julien Gressot

Erdogan table sur la répression



Plusieurs dizaines de manifestants se sont réunies le 10 juin à Lausanne afin de dénoncer le «processus de fascisation» qui a gagné l'État turc durant la pandémie. Ce dernier aurait tiré avantage de la situation particulière afin d'imposer des lois liberticides visant en particulier la communauté kurde. Mais pas uniquement: «les vidéos montrant la répression policière durant le confinement se sont multipliées. Nous voyons également des actions menées contre la population turque dans les grandes villes», annonce Hayrettin Oztekin, responsable au Centre culturel du Kurdistan à Lausanne.

Critiqué dans sa gestion de l'épidémie, le régime turc a accentué les purges, multipliant les arrestations, notamment de députés de l'opposition, les destitutions et les tentatives de restreindre la liberté d'expression. Ou ce qu'il en reste. «L'État turc a profité du confinement pour démettre cinq maires de communes à peuplement principalement kurde, certains d'entre eux ont été emprisonnés. Suite à la levée des mesures, ils ne sont toujours pas revenus à leur poste», ajoute-t-il. Dans un contexte de réaction face à la répression policière accrue aux États-Unis, il est important, selon Hayrettin Oztekin, que les yeux se tournent également vers ce qui se déroule actuellement dans l'État turc.

Réd.

Manifestations en hommage à Floyd

Suite à la mort de George Floyd après l'intervention meurtrière d'un agent de police de Minneapolis, plusieurs manifestations d'hommage à la victime étasunienne, portant aussi des revendications contre le racisme, se sont déroulées en Suisse. A Zurich, Saint Gall ou Genève, des milliers de manifestant.e.s se sont rassemblé.e.s pour dénoncer les discriminations et les violences des forces de l'ordre. Le 13 juin, plus de mille personnes se sont retrouvées sur la Place de la Riponne à Lausanne dans un rassemblement pacifique et fédérateur. Membre du Collectif des associations afro-descendantes de Suisse romande, Samson Yamane, étudiant en sciences politiques, revient sur l'événement.

Quelles étaient les motivations de votre manifestation ?

SAMSON YEMANE Même s'il est difficile de comparer la situation des États-Unis et de la Suisse, nous voulions tout d'abord exprimer notre colère, que nous considérons comme légitime, face aux violences policières. Dans le canton de Vaud, trois personnes africaines sont mortes en 3 ans, Hervé Mandundu à Bex en 2016, Lamine Fatty en 2017 et Mike Ben Peter à Lausanne en 2018. En 2014, la Commission contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe (ECRI) relevait que les personnes noires en Suisse étaient plus spécifiquement visées par des contrôles d'identité répétés et des fouilles à nu. Nous voulions aussi dénoncer une forme de racisme larvé dans les institutions, mais aussi dans la société. Avoir accès à un logement, un emploi ou à la justice est plus difficile pour les afro-descendants que pour les personnes dont le nom est à consonance helvétique comme l'a montré

en 2017 la Commission fédérale contre le racisme sur la base d'une étude réalisée par la Haute Ecole spécialisée de Zurich.

Quelles sont vos propositions pour lutter contre ces violences policières ou contre le «délit de faciès»?

A l'occasion de la manifestation, nous avons expliqué que nous étions en faveur de la création d'un organe indépendant de la police et du Ministère public. Celui-ci mènerait de façon autonome les enquêtes à propos des accusations de discrimination raciale opérées par les forces policières. C'est la seule manière pour que le dépôt de plainte contre des policiers puisse être suivi d'effets. Nous proposons également que chaque police communale et cantonale collabore avec des organisations de lutte contre les discriminations raciales de référence afin de trouver des solutions inclusives et satisfaisantes pour la cohésion sociale.

La manifestation comptait de nombreuses participantes. Existe-t-il des discriminations spécifiques envers les afro-descendantes?

Au-delà des discriminations raciales qu'elles peuvent elles aussi subir, les femmes afro-descendantes peuvent cumuler des inégalités sociales de classe ou des discriminations sexistes et de genre de façon intersectionnelle comme l'expliquent bien des membres féministes de notre Collectif.

Comment allez-vous continuer le mouvement?

Pour l'heure, nous n'avons pas prévu de nouvelle manifestation, mais nous redescendrons dans la rue si les violences policières persistent. ■

JDr

Les multinationales et leurs amis

ECONOMIE • Avec l’appui du Conseil fédéral, les multinationales ont gagné la première manche du combat qui les oppose aux organisations soutenant l’initiative «Multinationales responsables».

En effet, grâce aux mesures dilatoires destinées à retarder cette votation, celle-ci n’aura pas lieu avant le mois de novembre de cette année, tandis que la couleur orange des 30’000 drapeaux accrochés aux balcons depuis une année commence à pâlir et que les moyens financiers des initiants faiblissent.

Parcours tortueux

Mais il y a plus grave encore. Alors qu’en janvier 2017, sitôt après le dépôt de l’initiative, le Conseil fédéral recommandait de la rejeter sans contre-projet, une commission du Conseil national élaborait un contre-projet indirect. Il fut accepté en mai 2018 par la grande majorité du Conseil national. Ce contre-projet allait dans le sens des initiants qui se montraient alors prêts à retirer leur initiative s’il était accepté. Néanmoins, à une courte majorité, le Conseil des États n’est pas entré en matière sur ce contre-projet qu’il a toujours combattu.

En été 2019, par une démarche inhabituelle, le Conseil fédéral intervient dans le différend entre les deux chambres. Jusqu’ici hostile à tout contre-projet, il informe le Conseil des États qu’il serait favorable à un contre-projet en préparation, lancé par la conseillère fédérale Karin Keller-Suter. Il obtient alors, via la chambre haute, que la discussion soit reportée après les élections fédérales.

Contre-projet alibi

En décembre 2019, le Conseil des États nouvellement élu s’empresse d’accepter ce nouveau contre-projet, élaboré à la hâte et vidé de toute substance mais qui, visiblement, est là pour tenter de faire barrage à une initiative alors au firmament dans les sondages. Comme le Conseil national est demeuré sur ses positions, c’est finalement en Conférence de conciliation que la décision vient de tomber. Et, après un

de ces glissements dont le «parti du centre» PDC a le secret, le contre-projet initial du Conseil national a été abandonné au profit du contre-projet alibi qui sera opposé à l’initiative.

Ainsi, les multinationales ont obtenu le maximum qu’elles pouvaient attendre du Conseil fédéral et des chambres fédérales. Ce n’est pas en vain qu’elles investissent dans Economiesuisse et SwissHoldings... Coup du sort supplémentaire: la pandémie, survenue Entretemps, complique encore la situation.

Reste à espérer que le mouvement créé pour mettre les multinationales face à leurs responsabilités conservera assez de ressources pour affronter leur puissance financière et qu’il réussira à entraîner avec lui une majorité du peuple suisse sensibilisé par la défense des droits humains et le combat pour l’environnement. ■

Jean-Jacques Maillard

COURRIER

Le nationalisme est aujourd’hui le plus grand danger

Déboulonner des statues, déprogrammer des films, débaptiser le prix Laura Ingalls (héroïne de la série *La Petite maison dans la prairie*, ndlr), violences, aux Etats-Unis, dans le monde entier et même en Suisse, les manifestations éclatent dans nos villes...

Mais qu’en est-il vraiment du nationalisme en Suisse et dans le monde? N’y a-t-il pas une plus grande menace que l’emploi des armes nucléaires? Je pense que c’est certainement la haine et plus particulièrement, la haine aveugle qu’un groupe peut avoir à l’égard d’un autre groupe ou d’une autre nation. C’est pourquoi je suis convaincu que le nationalisme constitue encore la principale menace de notre temps!

Mais je tiens à préciser que le nationalisme n’est pas le patriotisme. Le nationalisme est une perversion du patriotisme. Le nationalisme, système de croyances pervers, défend l’idée selon laquelle l’intégration et la diversité sont des faiblesses. Le patriotisme, en revanche, est une manière de se construire mutuellement et de considérer la diversité comme étant à l’origine de la force d’un pays. J’ose espérer que nos autorités politiques ne se bat-

tent pas pour des questions de territoires ou de races, mais qu’elles se battent pour des idéaux inscrits dans notre constitution, en particulier la liberté contre la tyrannie!

Regardez où nous a conduits le nationalisme dans le passé! Nous ne devons plus jamais retourner à ces heures sombres des guerres mondiales! Le repli nationaliste, de même que la menace de la fermeture de nos frontières ou la rupture de nos accords avec l’Europe, voire la rupture de nos accords internationaux, sont les enjeux du moment!

C’est la raison pour laquelle on ne doit jamais perdre de vue notre commune humanité, nos communes valeurs et surtout notre commune dignité. Il y a peu, en relisant la constitution de notre pays et sa devise, «Unus pro omnibus, omnes pro uno» («Un pour tous, tous pour un»), j’ai réalisé que 26 cantons différents sont devenus un pays et un peuple unique et uni.

Aujourd’hui, nous devons appeler tous les Suisses, tous les Européens et tous les peuples des nations unies et amies, à rejeter ce fléau qu’est le nationalisme! C’est pourquoi chacun de nous doit découvrir la beauté dans nos différences au lieu de la peur, écouter au lieu de réagir ou surréagir, tendre la main au lieu de reculer! Notre avenir en dépend. ■

Frédéric Nouchi,
POP Valais-Wallis

GAUCHEBDO		IMPRESSUM
Société d’édition de Gauchebdo 25, rue du Vieux-Billard, 1205 Genève Amanda Ioset, présidente	Rédaction redaction@gauchebdo.ch 022 320 63 35 Joël Depommier, rédacteur en chef, Jorge Simao, rédacteur, Bertrand Tappolet, correcteur et rédacteur Stéphane Montavon, dessinateur	Publicité Tarifs et informations sur www.gauchebdo.ch/tarifs-publicitaires Maquette Solidaridad Graphisme, 1204 Genève Impression Pressor, 6, route de Courroux, 2800 Delémont

Gauchebdo a besoin
de votre soutien:
abonnez-vous!

LA CHRONIQUE FÉMINISTE

Bilan du confinement

A la fin du confinement, malgré les restrictions qui persistent, il me semble important de dresser un bilan. La Chine a confiné ses habitants dès le 23 janvier, des images qui nous semblaient surréalistes, puis l’Italie fut atteinte et confina dès la mi-février. Cela devenait inquiétant: un pays européen prenait les mesures drastiques venues de Chine, puis les autres ont suivi, lundi 16 mars en Suisse et en France, comme dans la majorité des pays européens. L’Amérique du Nord et du Sud, malgré l’aveuglement de Trump et Bolsonaro, l’Asie, la Russie, l’Australie, l’Afrique, le monde entier. D’un jour à l’autre, tout fut paralysé, les villes et les routes se sont vidées, les lieux de loisirs que sont les cafés, restaurants, cinémas, théâtres furent fermés, les avions cloués au sol, les gens se sont retrouvés bloqués chez eux.

Cependant, il a bien fallu que les hôpitaux continuent de fonctionner, que les supermarchés et les commerces alimentaires continuent de nourrir la population. Les écoles étant fermées, on a mis sur pied un enseignement par Internet et un certain nombre d’employé.e.s ont utilisé le télétravail. Soudain se dressait sous nos yeux la carte des métiers indispensables au bon fonctionnement d’une société: le personnel soignant, celui de la chaîne alimentaire, dont les caissières, les livreurs, les éboueurs, les postiers. Comme par hasard, les métiers les plus mal payés.

Au début, il s’agissait de ne pas encombrer les hôpitaux qui accueillaient les malades du Covid-19, de ne pas devoir choisir, comme en temps de guerre, ceux qui auraient droit ou non aux respirateurs. Naturellement, en Italie surtout, il y eut des sacrifiés, les personnes âgées déjà malades, dont un nombre de décès élevé dans les EMS. Je le répète ici, je ne suis personnellement pas choquée que des personnes âgées, dépendantes et malades meurent une année ou deux plus tôt que si le coronavirus ne les avait pas atteintes. Si le confinement a sauvé 60’000 personnes en Europe, sur 446 millions d’habitants (pour l’UE, ndlr), cela représente 0,014%. Au 26 mai, on dénombrait 347’000 morts dans le monde, moins de 2000 en Suisse, deux fois plus que la grippe saisonnière. Les cantons les plus touchés ont été Vaud, Genève, Zurich et le Tessin. Les cantons primitifs n’ont déploré qu’une centaine de cas... et Appenzell Rhodes-Intérieures... presque aucun! Il est vrai que ce canton se confine tout seul en temps normal, que son horizon ne dépasse pas la place de la Landsgemeinde et qu’il est aussi fermé que possible aux étrangers. Le tableau de morts par âge est particulièrement révélateur. Il n’y a presque pas de décès jusqu’à 49 ans, 40 sur 6256 cas chez les 50-59, 124 sur 3677 chez les 60-69, 338 sur 2910 chez les 70-79, 1162 sur 4487 chez les 80 ans et plus. On passe de 0,6% de mortalité chez les premiers à 25% chez les derniers. Les chiffres sont bien inférieurs aux grandes épidémies qui ont décimé la population, comme la grippe espagnole qui coûta 40 à 50 millions de morts.

Valait-il donc la peine de confiner le monde entier et de mettre l’économie à plat pendant 3 mois? Les conséquences vont être terribles: faillites en chaîne, chômage en hausse, dans tous les domaines, recul de plusieurs années, séquelles physiques et psychiques chez les personnes qui ont connu l’enfermement... .

Le confinement n’a pas été décrété de la même manière dans tous les pays, il fut relativement doux en Suisse, mais strict en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni et en France, où l’on amendait les personnes qui sortaient sans raison valable. Les pays nordiques ont pratiqué le demi-confinement, et la Suède n’a pas confiné, se contentant d’interdire les grands rassemblements, elle a fait confiance à ses citoyens.ne.s, comme la Suisse. Si nous devons respecter les gestes barrières, nous pouvions nous promener, pratiquer un sport. Il était ainsi plus facile de supporter le confinement.

Mes ami.e.s se sont adapté.e.s. La plupart, comme moi, ont commencé par ranger leur appartement, celles et ceux qui possèdent un jardin y ont travaillé davantage, ont marché, découvert des endroits, lu, regardé des retransmissions de films, pièces de théâtre, concerts, opéras ou les vidéos des artistes. Mes auteur.e.s ont écrit des poèmes qu’Anouk a rassemblés sur un blog, ils paraîtront dans le livre «Grains de sable» que je vais publier. Je n’ai jamais autant apprécié mon jardin que pendant cette période. Nous sommes des privilégié.e.s. J’ai plaint les Parisiens enfermés dans de petits appartements sans balcon, ou entassés à plusieurs dans ceux des banlieues, les femmes et les enfants battu.e.s, les travailleurs au noir qui se retrouvaient sans revenu du jour au lendemain et les malheureux migrant.e.s qui continuaient à traverser la Méditerranée et à y mourir. La crise a mis en évidence comme jamais les inégalités sociales. On ne pourra pas oublier les files de personnes qui attendaient des heures, aux Vernets, pour recevoir un sac de nourritures d’une valeur de 20 fr. Les images ont d’ailleurs fait le tour du monde. Genève-la-riche produit une pauvreté insupportable. 15’000 sans-papiers vivant depuis des années chez nous participent au confort de la société mais ne reçoivent pas d’aide sociale. Il faut les régulariser. Celles et ceux qui n’avaient plus besoin de leur nounou ou de leur femme de ménage les ont licenciés sans les payer. Une honte.

La pandémie a montré à quel point les pays occidentaux s’étaient rendus dépendants de la Chine quand ils manquèrent de masques, surblouses, gants, charlottes, désinfectants, tests, respirateurs et autres produits indispensables. Les discours ont d’ailleurs varié en fonction des stocks de masques: inutiles quand il n’y en avait pas, obligatoires quand il y en avait. Les politiques ont démontré, à ce propos, une impéritie et une hypocrisie qui ne seront pas non plus oubliées.

Des scientifiques, qui vivent généralement dans la tranquillité de leur laboratoire, ont soudainement été mis sous le feu des projecteurs, comme Daniel Koch, à la voix monocorde, qui accompagnait Alain Berset à chaque conférence de presse, et qui a pris congé en pénétrant tout habillé dans l’eau, le Pr suisse Didier Pittet, épidémiologiste, inventeur de la solution hydro-alcoolique pour l’hygiène des mains, la toujours souriante Anne-Claude Crémieux, professeur en maladies infectieuses à l’hôpital Saint-Louis, à Paris, le virologue belge Peter Piot, la microbiologiste néerlandaise Elisabeth Bick, le Pr Didier Raoult, spécialiste des maladies infectieuses, qui a beaucoup fait parler de lui, en préconisant l’hydroxychloroquine avant tout le monde, puis en insultant ses confrères et les médias. A ce jour, on ne sait toujours pas si ce médicament contre le paludisme est efficace contre le Covid-19.

On a appris de nouveaux mots: coronavirus, Covid-19, pangolin, gestes barrières, distance sociale, (dé)confinement, gel hydroalcoolique, télétravail, anosmie, agueusie, asymptomatique, épicentre, frottis nasopharyngé, gouttelettes, OFSP, clap, apéro-Skype, fête au balcon et le curieux «cluster», alors que le mot «foyer» dit la même chose.

On a appris comment se laver les mains, comment fixer un masque. On a applaudi tous les soirs le personnel soignant, les enfants leur ont fait des dessins. Sans pollution, on a mieux respiré, entendu le chant des oiseaux, la nature s’est épanouie. On n’a jamais autant parlé d’épidémiologie, de recherches scientifiques, du long chemin de validation des médicaments et vaccins que pendant cette crise. On a assisté, incrédule et désolé.e, aux trumperies quotidiennes. Nous avons perdu notre liberté. Que nous avons partiellement recouvrée.

Et maintenant? Il va falloir reconstruire. Mais pas comme avant. Il faut tirer des leçons de ce difficile vécu. D’abord, il faut revaloriser les métiers qui se sont révélés indispensables et mal payés. Nous rendre indépendants de la Chine pour tout ce qui concerne l’indispensable: les masques, surblouses, tests, respirateurs, etc. Investir dans ce que Jacques Attali appelle «l’économie de la vie»(Ed. Fayard, 2020): la santé, la gestion des déchets, la distribution d’eau, le sport, l’alimentation, l’agriculture, l’éducation, l’énergie propre, l’assurance, le numérique, le logement, la culture.

Il faut œuvrer à une meilleure répartition des richesses. Ne pas accepter que des gens aient faim, que des migrants meurent en voulant trouver une vie meilleure, que d’autres ne puissent pas vivre de leur travail, qu’il y ait des inégalités dans les salaires. Il faut lutter contre le réchauffement climatique, qui met en péril l’avenir des générations futures. Il faut que cette pandémie n’ait pas immobilisé le monde pour rien.

Huguette Junod

Pourquoi le peuple suisse peut sauver Julian Assange

DROITS HUMAINS • Depuis son kidnapping à l'ambassade équatorienne de Londres, le 11 avril 2019, sous le coup d'un mandat d'arrêt international, le silence autour de Julian Assange est inquiétant.

Maintenu en détention à la prison de haute sécurité de Belmarsh, le «Guantánamo britannique», dans des conditions de «torture psychologique» dicit le Suisse Nils Melzer de l'ONU, le fondateur de WikiLeaks, journaliste et lanceur d'alertes est pourtant confronté tant à de très graves problèmes de santé qu'à une parodie de justice. Et ses avocats s'agitent au bénéfice de tortionnaires attestés, les États-Unis. La justice britannique doit encore se prononcer sur son extradition vers l'Amérique de Trump. Un président qui déclarait en février dernier vouloir faire d'Assange un «exemple» dans sa «guerre contre les journalistes d'investigation». Un pays où l'Australien de 48 ans encourt jusqu'à 175 ans de prison pour «espionnage» notamment. Très engagée aux côtés de Julian Assange, dont elle souligne à nouveau le 21 mai 2020 que la vie est en danger, l'actrice canado-américaine Pamela Anderson n'est pas la seule à se démenner. Eclairages avec le philosophe marxiste Aymeric Monville, auteur de Julian Assange en danger de mort.

L'été 2019, sans nouvelles, nous a paru interminable. Il aura fallu par exemple que l'association des droits de l'homme WikiJustice Julian Assange, que je rejoignais alors, révélât au grand jour son numéro d'écrou¹, pour que des lettres lui parviennent enfin. Nous avons reçu entre-temps un SOS en morse au dos d'une lettre, qui non seulement nous incite mais aussi nous impose légalement de continuer pour prêter assistance à une personne en danger. Puis, l'incurie de la défense a fini par éclater. En septembre, à la stupeur générale, la juge Vanessa Baraitser se moquait même du fait que l'avocate n'avait pas déposé de demande de libération...

De son côté, dès octobre 2019, le syndicat suisse Adetra (Association de Défense des Travailleuses et Travailleurs), très impliqué lui aussi dans la défense d'Assange, émettait de forts doutes sur Mme Jennifer Robinson, l'avocate la plus médiatisée du prisonnier australien... L'enquête préliminaire suédoise aura été utilisée sans relâche pour calomnier Julian Assange, afin de le discréditer auprès du public et lui ôter tout soutien. Alors que ce dernier n'a jamais été accusé de viol, ni inculpé d'aucun crime, l'enquête aura fourni le prétexte pseudo-judiciaire pour lui ôter toute chance de réhabilitation. Ensuite vient le scandale des conflits d'intérêts au sein des cabinets d'avocats, relayé par la journaliste d'investigation états-unienne Lucy Komisar et en français par l'enquêteur qui signe «basicblog»: il s'agit d'avocats impliqués dans des affaires d'extradition pour le compte des États-Unis, l'un d'eux, Alan Dershowitz, ayant même prôné la légalisation de la torture dans le cadre de la guerre contre le terrorisme...

Devoir d'inventaire ou constat de faillite?

Nous sommes aujourd'hui en juin 2020 et, à l'heure du bilan, comme l'attestent les échanges procéduraux, aucune démarche n'a été entreprise par l'équipe juridique pour demander la liberté



Une veille à Trafalgar Square à Londres contre l'extradition de Julian Assange aux États-Unis, où il risque 175 ans de prison.

Garry Knight

conditionnelle du journaliste australien, à l'exception d'une seule, pour cause de Covid-19, demande immédiatement rejetée. On peut se demander, d'ailleurs, s'il était opportun de faire reposer cette demande tant attendue uniquement sur le motif du virus, les autorités britanniques ayant beau jeu de ne répondre que sur le seul terrain sanitaire.

Aucune plainte n'a été déposée par l'équipe juridique pour torture, alors que l'expert (indépendant) des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Nils Melzer, avait publié en mai 2019 un rapport sur la torture de Julian Assange. Avis corroboré par l'ancien diplomate britannique Craig Murray ainsi que par Karen U. Kwiatkowski, ex-lieutenant colonel de l'US Air Force, ex-membre de la NSA, et ex-analyste au Pentagone, qui parlait même de l'emploi de la drogue BZ à la prison de Belmarsh. Cette substance toxicologique non létale, officiellement interdite au niveau international par la Convention sur les armes chimiques, pourrait expliquer l'inquiétante dégradation de l'état de santé d'Assange six mois après son incarcération.

Le 29 décembre 2019, c'est toujours le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture qui avait dû réitérer au gouvernement britannique les graves violations des procédures, exprimant son inquiétude concernant les conditions de détention et la santé de Julian Assange, et appelant à sa libération rapide. Aucune plainte n'a été déposée à la Cour européenne des droits de l'homme et ce malgré le fait que, le 28 janvier 2020, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a appelé les États membres à s'opposer à l'extradition du fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, vers les États-Unis, et à décider qu'il soit rapidement libéré...

Pourquoi un tel fiasco?

Cette bien faible activité contraste avec le nombre pourtant pléthorique d'avocats qui tournent autour de Julian

Assange. D'après nos informations, les avocats seraient, même si ce chiffre laisse songeur, une centaine environ... Il faudrait alors distinguer entre les avocats d'Assange et ceux de Wikileaks.

Il semblerait que le mandataire soit principalement la fondation Courage, fondation qui récolte les fonds pour la défense de Julian Assange et qui demande, très curieusement, que nous fassions parvenir nos chèques de soutien directement au pays qui a juré sa perte et est passé maître dans l'art du flicage, comme je m'en étais étonné publiquement après avoir été alerté par la militante et historienne Monika Karbowska. Courage est sans doute le pourvoyeur des avocats... La Courage Corp. était dirigée jusqu'en 2018 par une personne, dont on est sans nouvelles depuis décembre 2016, et qui n'était autre que la compagne d'Assange et la personne ayant assisté Snowden à son arrivée à l'aéroport de Moscou.

Dans tout système démocratique, un avocat peut toujours ouvrir les portes des prisons. Comment se fait-il qu'ils n'ont pas pu obtenir un plus ample accès à Julian Assange, comme ils s'en plaignent régulièrement?

Le syndicat Adetra, engagé sur ce dossier en Suisse, s'est étonné de ce qui peut apparaître comme une stratégie de la part des avocats: «En novembre et décembre 2019, deux membres de l'Adetra demandaient à la représentante de la Courage Foundation en Suisse (HRA) pour quelle raison l'équipe juridique londonienne de Julian Assange ne demandait pas sa libération sous caution. Il nous a été répondu que si Julian Assange était libéré, il risquait d'être kidnappé par les services américains! Cette réponse nous a été confirmée quelques mois plus tard, par une autre source.»

Enfin une stratégie?

Ainsi, nous aurions enfin une explication à l'inexplicable: notre cohorte d'avocats ne verrait d'autre choix

qu'entre la prison et la mort... Car à choisir la prison pour éviter la mort, il se pourrait qu'on se retrouve avec la mort en prison. Car c'est ce qu'évoque noir sur blanc M. Melzer, rapporteur de l'ONU sur la torture, qui a tenu à décrire le caractère mortel de cette incarcération, le 5 novembre dernier: «La santé de M. Assange est entrée dans une spirale infernale d'anxiété sévère progressive, de stress et d'impuissance typiques des personnes exposées à un isolement prolongé et un régime d'arbitraire constant... Si l'évolution précise est difficile à prévoir avec certitude, cette configuration de symptômes peut rapidement se transformer en une situation potentiellement mortelle impliquant une défaillance cardiovasculaire ou un effondrement nerveux.» Il faut donc croire que le Covid s'est avéré sans doute une menace bien plus crédible que les avertissements du représentant de l'ONU ou même les appréhensions devant les coups tordus de la CIA! Au point de justifier une demande de libération conditionnelle, la seule déposée jusqu'à présent...

Prendre la communauté internationale à témoin

Dès mon premier article sur cette affaire (août 2019), j'ai adopté une ligne de conduite qui consiste à internationaliser l'affaire et à la porter à la connaissance de tous, tout en s'appuyant sur l'ONU. Afin de rétablir un minimum de regard international. Je persiste et signe. L'ONU a pu prendre et prend parfois des décisions controversées, mais les principes de la Charte sont universels, issus de la grande victoire de l'humanité contre le fascisme.

Un espoir est donc aussi venu de Suisse, plus précisément du canton de Genève puisque ce sont 57 parlementaires sur 77 votants qui se sont prononcés pour l'obtention d'un visa humanitaire. On peut supposer que les autorités britanniques, sommées d'arrêter Julian Assange en vertu

d'une demande d'entre-aide, ne sont pas forcément enchantées de l'image qu'elles donnent. La Suisse offrirait ainsi une porte de sortie honorable.

Si la sécurité d'Assange n'est ni assurée à l'intérieur (thèse du rapporteur de l'ONU), ni à l'extérieur de la prison (thèse supposée des avocats), quoi de mieux que de lui trouver un sanctuaire? Sanctuaire que pourrait garantir le peuple suisse. Et qui, pour le moment, «lui permettrait de bénéficier d'un traitement au sein des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), spécialisés dans le traitement du syndrome de stress post-traumatique», comme l'a précisé Jean Rossiaud, le député qui porte cette initiative.

Démarche démocratique contestée

...Néanmoins, cette démarche démocratique entre en concurrence avec une demande d'asile portée en Suisse, là encore, par... devinez qui?... des avocats. D'après l'Adetra toujours: «Deux avocats de Suisse alémanique, Andreas Noll et Philip Stolkin, s'opposent activement au visa humanitaire bien que la proposition genevoise, visant à accueillir temporairement M. Julian Assange aux Hôpitaux Universitaires Genevois, représente à ce jour la seule possibilité effective devant lui permettre de sortir de prison, afin d'être soigné.»

Cette demande concurrente expliquerait-elle en partie pourquoi la Suisse ne s'est pas encore prononcée au niveau fédéral? Nulle volonté chez moi de douter de la bonne foi de ces actions. Mais je tiens à préciser les enjeux. Sur le principe, les démarches ne sont pas comparables. Vous avez d'un côté l'expression du peuple souverain, celui du canton de Genève, par l'intermédiaire de ses représentants, de l'autre une nouvelle initiative de ladite «société civile»...

C'est la volonté des peuples et non de tel ou tel aéroplane qui doit s'imposer dans cette affaire, car Julian incarne les droits démocratiques de tous. La volonté du peuple s'exprime actuellement en France au plan insurrectionnel. Elle s'est exprimée également à Genève, où le peuple n'a pas oublié ses traditions démocratiques ancestrales et ne s'est pas soumis aux pressions états-uniennes. La volonté du peuple doit s'imposer. ■

Aymeric Monville

1. Je produis le numéro d'écrou sur RT France le 28 septembre 2019. Il ne sera donné par John Shipton qu'en octobre. Le numéro d'écrou n'avait pas changé depuis une première incarcération

2. D'autres initiatives sont à mentionner:

- le 16 avril 2019, le Parlement européen a adopté à une large majorité une nouvelle directive pour les lanceurs d'alerte.

- le 7 janvier 2020. La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), qui regroupe 192 organisations nationales de défense des droits humains dans 112 pays, a envoyé, avec la Ligue des droits de l'Homme France (LDH), une lettre ouverte à l'attention de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en France.

Auteur de *Julian Assange en danger de mort*, à paraître fin juin, tient à remercier Isabelle Muller, Pindaro Hugo Guarin et Ivar Petterson, de l'ADETRA, pour les renseignements qu'ils ont eu l'amabilité de lui fournir.

Le pourrissement de tout un système

ÉTATS-UNIS • Pour le syndicaliste Chris Townsend, l’ampleur «inédite» du mouvement qui traverse le pays depuis le crime de Minneapolis s’explique aussi par le terrible bilan du Covid qui a révélé les insupportables inégalités devant la mort.

Quelle est la signification de l’explosion de révolte à laquelle on assiste aux États-Unis à la suite du nouveau meurtre d’un Noir par un policier à Minneapolis?
CHRIS TOWNSEND On a atteint un paroxysme dans le pourrissement du système. Un formidable appareil affaïriste (corporate) et militaire s’est employé à étendre ses prérogatives aux dépens des droits des salariés et des Africains-Américains. Depuis la conquête des droits civiques, il y a plus de 50 ans, des centaines d’études ont été réalisées s’appliquant à démontrer la capacité de cette société à intégrer les minorités et le plein développement de tous leurs membres. Tous ces bons sentiments sonnent bien creux aujourd’hui, parce qu’ils se sont heurtés à un formidable travail de sape contenu dans le système lui-même. Que l’on ait eu un président africain-américain n’a malheureusement rien changé à cette évolution.

Quelles sont les raisons essentielles de ce pourrissement?
Il y a deux raisons majeures: la finance a exercé, au cours de ces deux dernières décennies, une pression de plus en plus forte pour comprimer les salaires et, singulièrement, ceux des plus précaires, des plus mal rémunérés, comme les Africains-Américains. Ce qui a sapé leurs conditions de vie, donc leur capacité de faire valoir leur reconnaissance à part entière dans la société, seul vrai moyen d’annihiler le racisme.
La seconde raison du pourrissement tient aux frais d’entretien de l’Empire, qui atteignent des proportions astronomiques. Ils se montent aujourd’hui à 2 trillions de dollars. Et l’administration Trump a opéré coup sur coup, ces trois dernières années, des augmentations historiques du budget du Pentagone. Les besoins d’investissement dans l’éducation, la formation et les services publics en général ne cessent de grandir – on le mesure douloureusement à l’impéritie



de notre système de santé face à la pandémie de Covid-19. Et on dépense des milliards et des milliards pour les armes, pour la mort.
Il y a aussi un appareil de répression surdimensionné. Beaucoup d’argent a été investi dans les différents niveaux de la police. Il faut savoir que le pays compte un total de 700’000 policiers et que 2,3 millions de personnes engorgent les prisons. C’est totalement pervers. Cela exacerbe la défiance à l’égard du contrat social.
Comment la double crise, sanitaire et économique, a-t-elle contribué à amplifier la réaction des populations?
Ce contexte est décisif. Il y a eu, par le passé, des manifestations d’ampleur à la suite d’autres meurtres, par des policiers blancs, de jeunes Noirs désarmés, comme à Ferguson dans le Missouri en 2014. Mais jamais on a assisté à un soulèvement populaire de cette envergure sur tout le territoire.

Dans ces rassemblements, il y a beaucoup de jeunes de toutes couleurs de peau, des ex-salariés précaires qui viennent de perdre leur emploi, des étudiants inquiets pour l’avenir et qui s’étaient déjà mobilisés massivement contre les armes à feu. Je trouve cela très encourageant.
Dans mon syndicat ATU des transports en commun, s’est vite dessiné un fort sentiment de solidarité avec les manifestants. Les salariés syndiqués ont décidé d’adopter une motion au plan fédéral pour signifier leur refus de conduire les bus que la police voulait réquisitionner avec leur chauffeur afin de transporter les personnes arrêtées dans les manifestations, trop nombreuses et impossibles à absorber par sa propre logistique. Ces travailleurs n’ont pas hésité à exprimer leur solidarité car ils font l’expérience eux-mêmes de la ségrégation sociale. Quelle que soit la couleur de leur peau. Dans ces métiers des transports

publics où il y a une proportion importante d’Africains-Américains, la nécessité de combattre ensemble les injustices est devenue une évidence.
Quant à la pandémie, elle a fait éclater comme jamais l’injustice criante d’un système de santé qui offre les meilleurs soins aux plus riches, ceux qui peuvent souscrire de coûteuses assurances privées, mais une protection low cost aux assurés low cost. Et pas du tout de protection contre la maladie aux plus démunis, ces millions de citoyens non assurés.
Les terribles bilans du Covid-19 ont fait éclater au visage de toute une société les insupportables inégalités devant la mort. Le contexte, ce sont aussi ces dizaines de millions de chômeurs. Des personnes souvent déjà précarisées antérieurement mais qui n’ont, cette fois, quasiment plus aucune ressource et doivent se résoudre à quémander leur nourriture en prenant leur tour dans des files

d’attente monstrueuses devant les banques alimentaires.

Ce soulèvement populaire est donc porté par une immense aspiration au changement? Oui, et ce qui me rend optimiste, c’est la mobilisation des jeunes. Ceux-là sont aujourd’hui très durement frappés. Ils comptent parmi les salariés les plus soumis à un régime frugal, où ils ont dû s’endetter sur 20 ans ou plus auprès des banques pour financer leurs études. La crise les a privés d’emploi ou les rend inquiets de ne jamais pouvoir rembourser leurs traites. Ces jeunes aspirent à une autre société. On les retrouve massivement dans les cortèges. Ayant participé moi-même à l’organisation de la campagne de Bernie Sanders, j’ai pu mesurer la force de leur aspiration au changement. Deux des revendications clés du candidat socialiste ont trouvé un écho considérable dans cette société meurtrie, et singulièrement parmi les jeunes: la mise en place d’un système de santé public accessible à tous et la gratuité des études. Cette dynamique reste présente.

Pour autant, la concrétisation d’un vrai tournant politique ne paraît-elle pas toujours très compliquée?
C’est vrai, car l’establishment du Parti démocrate est parvenu à détruire la candidature Sanders. Joe Biden n’est pas l’homme d’une telle alternative. Il n’est rien, hormis une volonté de préserver ce système. Il est le reflet d’une insigne faiblesse démocrate. Et la capacité de Trump, sur la défensive aujourd’hui, à contre-attaquer en faisant feu de tout bois populiste et nationaliste pour remonter la pente alimente mes plus grandes inquiétudes. Toutefois, le trumpisme n’est aussi que le reflet d’un système qui a atteint un degré extrême de pourrissement. Tout dépendra de la force du mouvement à s’extirper de ces atavismes politiques. ■
Entretien réalisé par Bruno Odent
Paru dans L’Humanité

Du prohibitionnisme au «capitalisme cannabique»

ANALYSE • Le prohibitionnisme faiblit face à l’émergence d’un processus de légalisation et de marchandisation intensive du cannabis. Avec son lot de pollutions agrochimiques et de spoliations des terres indigènes et paysannes.

Le prohibitionnisme trouve son origine en Occident, quand au début du 20^e siècle, les gouvernements se mettent à criminaliser l’utilisation et la vente de cannabis. Cela marque un avant et un après dans la façon dont cette plante a été conçue au cours des 100 dernières années. La culture du chanvre remonte en effet à 10’000 ans. Depuis des siècles, la marijuana était utilisée, à des fins médicales, par des cultures telles que les Mayas, les Aztèques, les Incas, les musulmans, les Chinois, les Indiens, les Grecs, les Perses, les Égyptiens, qui la considéraient comme une plante sacrée.
Pluies d’interdictions
A partir de 1910, elle est pourtant interdite aux États-Unis (1910), puis en Afrique du Sud (1911), en Jamaïque (1913), en Angleterre (1928). Elle est incluse en 1925 dans la Convention internationale relative aux stupéfiants en tant que «substance interdite». Ce mouvement de proscription s’accompagnera d’un processus de diabolisation du chanvre industriel, du fait qu’il touche à certains intérêts économiques, comme ceux du commerce du bois. D’où le discours raciste contre la marijuana promu par

l’homme d’affaires et magnat de la presse Randolph Hearst. Ce dernier soutiendrait l’idée d’une drogue générant psychose et violence à cause de sa consommation par les Afro-Américains et les Mexicains.
Légalisation et industrialisation
Bien que la prohibition de la marijuana persiste encore dans de nombreux pays, un processus de légalisation a été initié, compte tenu de l’échec de la guerre contre la drogue. Les cas de l’Uruguay, des États-Unis, du Canada, d’Israël, de l’Afrique du Sud, de la Suisse, du Portugal, des Pays-Bas et de l’Australie peuvent être considérés comme le début d’un nouveau capitalisme du cannabis, qui aura des conséquences importantes sur la façon dont nous nous rattachons à cette substance.
Le capitalisme cannabique, promu par de grandes entreprises telles que Canopy Growth, Aurora Cannabis, Aphiria Inc, Alcaliber et GW Pharmaceuticals, a ouvert une nouvelle croisade pour sa légalisation au niveau mondial. Ceci dans la foulée de l’un des pionniers de l’utilisation médicale du cannabis, le scientifique israélien Raphael Mechoulam ainsi que de multiples

recherches sur l’utilisation du cannabis pour traiter la douleur chronique ou des maladies comme la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, d’Alzheimer ou de Crohn entre autres.
Fumette et dérivés du profit capitaliste
Le danger de ce nouveau capitalisme du cannabis réside dans l’extraction débridée et la marchandisation complète d’une plante, qui devrait être une source de santé pour tous plutôt qu’une source de commerce pour quelques-uns.
Dès 1996, la Californie fut le premier État en Amérique du Nord à légaliser la culture, l’utilisation et le commerce du cannabis, générant ainsi le plus grand marché légal de marijuana au monde. Sont nées des entreprises géantes privées comme Park Lane Farms en Ontario, AmeriCann dans l’État du Massachusetts, Buddy Boy Farm à Washington, GW Pharmaceuticals en Angleterre, Los Sueños Farms au Colorado ou Green Barn Farm à Washington. Le danger de l’expansion de ce capitalisme cannabique est qu’il peut générer de nouveaux processus d’extraction par le biais d’une industrialisation de cette plante et de monoculture à grande échelle,

comme cela se produit déjà avec le palmier à huile, le soja, l’avocat, le maïs et le coton. Ce développement inclut aussi l’utilisation de produits agrochimiques et la dépossession des territoires des communautés indigènes et paysannes. Il a ainsi des effets toujours plus dramatiques.
Objectifs: polyculture et cosmos
Face à cette situation, les alternatives devraient faire converger l’auto-culture et la polyculture, meilleure voie pour sortir d’un scénario délétère de marchandisation de la nature. Cette souveraineté «alimentaire et sanitaire» devrait être liée à des points de vue divers et durables, tels que la permaculture et l’agroécologie. Ce n’est sans doute pas une simple coïncidence si la société SpaceX, appartenant au fondateur de Tesla, Elon Musk, projette d’envoyer 500 plants de marijuana au sein de CRS-20 (mission de service de ravitaillement commercial à la Station spatiale internationale lancée le 7 mars 2020, ndlr), pour étudier de nouvelles modalités de son utilisation. La conquête de la Terre et du Cosmos ne veut pas laisser de côté l’opportunité commerciale d’un nouveau capitalisme du cannabis. ■
Andres Kogan Valderramam

Parcours dans l'art suisse et international

EXPO • La collection du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne est à nouveau ouverte au public.

La collection permanente du MCBA n'a été visible que pendant une journée... puis la fermeture des musées due à la pandémie est survenue. Rappelons d'abord brièvement l'histoire de cette institution culturelle. Un petit musée cantonal encyclopédique fut inauguré en 1818 près de la cathédrale. Puis, en 1841, le Musée Arlaud (du nom du mécène qui finança sa construction) fut ouvert à la place de la Riponne, et la collection y prit place. Grâce à un autre mécène, le prince russe Gabriel de Rumine, fut construit le grand bâtiment néo-florentin du même nom, inauguré en 1906. Il a abrité les aules de l'Université, la bibliothèque cantonale et plusieurs musées, dont celui des Beaux-Arts. Mais depuis longtemps, ce dernier se révélait trop exigu pour présenter la riche collection, ainsi que des expositions temporaires. Après l'échec en votation populaire du projet de Bellerive, le nouveau bâtiment sis tout près de la gare de Lausanne put enfin ouvrir ses portes au public en 2019. Il présente une grande exposition consacrée à Vienne qui, également fermée pour cause de Covid-19, a rouvert le 2 juin et sera prolongée jusqu'au 23 août. Nous lui avons déjà consacré un article dans *GH* n°11, 13 mars 2020.

La politique d'achat du musée a beaucoup évolué depuis le 19^e siècle. Au début, il acquit surtout des toiles de peintres vaudois et suisses (Burnand, Anker), avec un accent mis sur la peinture historique (Gleyre) et académique. Depuis l'ouverture du palais de Rumine, on s'intéressa davantage à des artistes plus modernes (Hodler, Steinlen, Biéler, Vallotton). Grâce à des legs, les visiteurs peuvent maintenant admirer des œuvres de peintres de renommée internationale comme Courbet, Degas, Renoir, Cézanne ou Matisse... Dès les années 1960, on assiste à une ouverture à l'art d'avant-garde (expressionnisme, Pop art, abstraction, art vidéo). En 1956, le musée put acquérir 400 dessins de Soutter, l'un de ses importants fonds monographiques, avec ceux de Charles Gleyre et de Félix Vallotton. La collection actuelle compte 11'000



Alice Bailly, «Femme à l'éventail».

PH

œuvres. Il n'est donc pas question de les montrer toutes en même temps!

Le MCBA a choisi d'en exposer un premier florilège de 196 œuvres, dont 94 d'art contemporain. Cette présentation sera régulièrement renouvelée. Celle que l'on peut voir actuellement est un remarquable florilège chronologique de la collection, des Primitifs italiens au 21^e siècle. L'ensemble s'avère passionnant et varié, car il offre un panorama des différents genres picturaux et des écoles qui se sont succédé.

Tour d'horizon subjectif

Nous vous proposons donc une visite, certes subjective, mettant en valeur les œuvres les plus représentatives, et celles pour lesquelles nous avons eu un coup de cœur. Dans la première salle, on verra un tableau célèbre et rare, *Le massacre de la Saint-Barthélemy* (vers 1572-1584), par François Dubois. L'œuvre est d'un réalisme extrême, montrant des scènes atroces liées à cet événement qui constitua un pic du fanatisme religieux. On s'arrêtera aussi devant une pièce historique emblématique, devenue une véritable icône

nationale suisse, *Les Romains passant sous le joug*, peinte en 1888 par Gleyre. Elle relate une victoire des Helvètes conduits par Divico, en 107 av. J.-C. Autre tableau représentatif de la «suis-situde», *Taureau dans les Alpes* (1884) d'Eugène Burnand, qui remporta un grand succès à Paris. Ernest Biéler, lui, a montré un Savièse idéalisé, rural et catholique. Mais on admirera surtout sa grande toile symboliste, très fortement inspirée par l'Art nouveau, *L'eau mystérieuse* (1911), un bassin entouré par de jeunes femmes aux robes chatoyantes. Dans la même veine symboliste, *Regard dans l'infini III* de Ferdinand Hodler, qui date de 1903/1904, montre un homme nu, le fils du peintre, dressé sur un promontoire rocheux. C'est là que l'artiste situe le jardin d'Eden. Mais la présentation offre aussi des découvertes, telle la belle toile de la Zurichoise Louise Breslau, qui est le portrait d'une de ses compagnes peintres, assise *Sous les pommiers* (1886) en fleurs, qui se rattache au post-impressionnisme. Les grands peintres français, on l'a dit, ne sont pas absents de la collection vaudoise. En

témoigne notamment un remarquable paysage marin de Claude Monet, *Voiliers en mer* (1868), où le pinceau du grand impressionniste traduit la vitesse des bateaux toutes voiles dehors.

On pourra contempler plusieurs toiles de Félix Vallotton, notamment *Vases à Honfleur* (1917), qui rend magnifiquement l'atmosphère de ce port normand à marée basse. La collection comprend un ensemble particulièrement riche de dessins faits au doigt par Louis Soutter. Ce sont souvent des visages angoissés et des corps distordus. *Une Crucifixion*, réalisée entre 1937 et 1942, peut faire songer à la Seconde Guerre mondiale, qui a interpellé l'artiste dans son internement contre son gré à l'asile de Bal-laigues. Mais Soutter, fortement marqué par son éducation protestante, s'est aussi identifié à Celui qui à ses yeux incarnait l'innocence martyrisée.

Présence importante d'artistes féminines

Si les femmes sont assez peu présentes jusqu'au milieu du 19^e siècle, vu les tabous existants et le refus de les

admettre dans les académies d'art, les artistes féminines s'affirment clairement aux 20^e et 21^e siècles. La présentation actuelle de la collection permanente leur accorde une bonne place. Nous pensons notamment à Alice Bailly, dont la *Femme à l'éventail* de 1913 se réfère au fauvisme, au cubisme et au futurisme, ce mouvement qui exaltait le mouvement et la vitesse. Mais la place des femmes est surtout importante au 2^e étage, consacré aux avant-gardes, avec par exemple Miriam Cahn et Francine Simonin. De Jean Dubuffet, le découvreur de l'Art brut, on peut voir une peinture-sculpture représentant un personnage, *Le précepteur*, qui tend son index autoritaire. La sculpture (bronzes, pierre, bois) n'est en effet pas absente de la collection. Outre les classiques, comme Rodin ou Bourdelle, les visiteurs seront certainement impressionnés par les têtes géantes sculptées dans le bois par Kader Attia en 2014. Elles lui ont été inspirées par les photographies des «gueules cassées» de 1914-1918.

Le Lucernois Albrecht Schnider, quant à lui, a réalisé en 1889 un auto-portrait, proche à la fois du Pop art et de la Nouvelle Objectivité, et plein de symboles: le crâne illustrant la brièveté de la vie, le chien la fidélité, la palette et le rideau de scène les arts. Mentionnons enfin *A occhi chiusi* (2018), par Giuseppe Penone, un triptyque monumental dont la partie centrale est en marbre de Carrare, tandis que les deux panneaux extérieurs sont en acrylique sur bois dans lequel une multitude d'épines d'acacia forment un dessin tout en courbes. Le même artiste a réalisé le grand arbre en bronze aux feuilles dorées, *Luce e ombra*, aux réminiscences surréalistes, qui orne le hall d'entrée du musée et qui frappe immédiatement celle et celui qui y pénètrent.

Voilà donc un périple personnel à travers ce premier échantillonnage de la collection. D'autres visiteurs feront probablement des choix différents. L'intérêt de cette présentation est qu'elle peut répondre à des goûts variés. A ne pas manquer donc! ■

Pierre Jeanneret

«La collection», Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne, entrée gratuite.



Urras contre Annarres

Ursula Le Guin (1929-2018) est une auteure américaine engagée de roman de science-fiction. Elle aborde souvent des thèmes politiques dans ses livres, permettant ainsi d'explorer divers courants de pensées dans une mise en pratique fictive.

Deux sociétés se font face: Urras, une planète régie par le capitalisme et l'exploitation des classes inférieures par les classes supérieures mais qui a su maintenir un équilibre écologique. De l'autre Annarres, peuplée de personnes exilées d'Urras, un monde aride où ces dissidents ont créé une société qui se veut anarchiste et féministe. Shevek, un physicien d'Annarres va partir sur Urras pour créer un point entre ces deux mondes.

Alors que les acquis sociaux sont sans cesse attaqués par la bourgeoisie, alors que sous couvert de «terrorisme», on réduit nos libertés, alors que la crise économique sert à renforcer les mesures d'austérité toujours plus poussées, alors que l'on culpabi-

lise les pauvres paresseux, *Les dépossédés* est d'une actualité criante.

Sans faire de théorie politique, à travers les yeux de Shevek, Le Guin nous fait voir d'un œil critique des aspects de notre mode de vie capitalistes pris pour acquis. Elle nous montre une alternative possible sur Urras, avec ses limitations et ses contradictions. La force de ce roman est de réussir à imaginer ce que l'on décrit souvent comme impossible, en allant à l'encontre de ce qui est souvent décrit comme l'ordre naturel entre hommes et femmes tant qu'entre riches et pauvres. Il permet ainsi de se laisser à imaginer tout en légèreté une société où toutes et tous tentent d'abolir la notion même de genre, de vivre de manière égale, où chaque corps de métier s'organise en syndicat. ■

Par la rédaction collective de Radix.red

Ursula Kroeber Le Guin, *Les dépossédés*, Robert Laffont, coll. Ailleurs& demain, Paris

«La vérité vaincra» selon Lula

LIVRE • L'ancien président (2003-2011) du pays le plus peuplé d'Amérique latine dit sa vérité sur son engagement pour le peuple, les persécutions dont il fait l'objet et l'avenir de son pays.

Si vous entendez parler aujourd'hui du Brésil, il y a de grandes chances que ce soit par rapport aux méfaits de l'extrémiste de droite qui en occupe la présidence. Vous devriez être aussi au courant de celui qui aurait certainement occupé aujourd'hui sa place, épargnant ainsi au peuple brésilien nombre de calamités, s'il n'avait été injustement emprisonné suite à un procès inique basé sur des accusations calomnieuses, avant d'être libéré, sans que cessent les persécutions contre lui: l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva, dit Lula.

Confidences et leçons de vie

Les éditions Le Temps des Cerises ont récemment publié la traduction d'une longue interview de Lula réalisée en 2018 par l'éditeur progressiste brésilien Boitempo. C'était peu avant l'emprisonnement de l'ex-président. L'entrevue est agrémentée d'un nouvel entretien réalisé en 2019, à l'aube de sa libération et de trois discours prononcés entre et juste après ces dates. La conversation est à bâtons rompus, décousue parfois. Bien que les notes de bas de page soient nombreuses, elles ne suffisent pas toujours à rendre transparentes des allusions à l'actualité politique brésilienne à un lecteur suisse. C'est sans doute dommage. Mais le problème se révèle mineur, et l'on perd peu en termes d'informativité et d'intérêt.

Né en 1945, Lula y livre tout ce qu'il a à dire sur son parcours militant en tant que syndicaliste puis à la tête du Parti des travailleurs (PT). Mais aussi le coup d'État parlementaire qui a mené à la destitution de



Dans son dernier ouvrage, Lula livre tout ce qu'il a à dire sur son parcours militant comme syndicaliste puis président du Parti des travailleurs (PT).

Renato Gizzi

Dilma Rousseff (qui lui a succédé à la présidence de 2011 à 2016), ses réalisations comme chef d'État, les calomnies et persécutions judiciaires dont il fait l'objet. Sans oublier la situation actuelle du Brésil, ce qui peut être son avenir, et beaucoup d'autres choses encore. Il y définit sa vision politique de la façon suivante: «Ce à quoi je ne me suis pas préparé, c'est la résistance armée, je n'ai plus l'âge. Comme je suis un démocrate, je n'ai même pas appris à tirer. Alors, c'est exclu. Le PT

n'est pas né pour être un parti révolutionnaire, il est né pour être un parti démocratique et porter la démocratie jusqu'à ses dernières conséquences... Le PT n'a pas été créé pour ça, il a été créé pour réaliser, au sein du régime démocratique, les transformations dont le Brésil a besoin, et nous avons prouvé qu'il était possible de le faire».

Limites du réformisme

L'ancien leader exprime ici l'essence du réformisme dans tout ce qu'il

peut contenir d'honnêteté, de grandeur, de dévouement sincère pour le peuple, mais aussi d'irréductibles limites. Il a ainsi fait le choix d'une action dans le cadre des règles du jeu de la démocratie bourgeoise et du capitalisme. Ceci sans jamais briser ce cadre du dialogue avec la bourgeoisie et l'impérialisme. Cette option permet au PT, sous sa présidence, de sortir des millions de Brésiliens de la pauvreté, d'extraire le Brésil d'un retard séculaire et de sa

place subordonnée dans la chaîne de l'impérialisme, favorisant des progrès sociaux remarquables.

Mais cette politique finit par atteindre ses limites sous la présidence de l'économiste Dilma Rousseff. La bourgeoisie brésilienne, égoïstement, fanatiquement attachée à son intérêt étroit de classe a ainsi traité le PT avec une haine telle qu'elle aurait difficilement pu lui en réserver plus si cette formation avait été un authentique parti révolutionnaire. Cela sans tenir aucun compte de principes démocratiques élémentaires: coup d'État parlementaire, campagne calomnieuse dans la presse, procès truqués, et finalement, recours au fascisme.

Au final, l'histoire récente du Brésil est plutôt de nature à nous renforcer dans la conviction qu'entre capitalisme et socialisme, il n'y a pas de troisième voie, et que la révolution socialiste, quelle que soit la forme prise selon les circonstances, demeure une nécessité si l'on veut rendre le progrès social pérenne.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui que le Brésil est plongé dans les ténèbres du fascisme, que la gestion déplorable de la pandémie du Covid-19 par le gouvernement Bolsonaro tourne à la gabegie meurtrière, que les travailleurs et les peuples autochtones luttent pour leur avenir, la vérité du premier président ouvrier de ce pays doit être entendue. ■

Alexander Eniline

Lula, *La vérité vaincra (le peuple sait pourquoi on me condamne)*, préface de Dilma Rousseff, traduit du portugais par Pedro Afonso, Antoine Chareyre et Elodie Dupau, Le Temps des Cerises, Paris, 2020

PUBLICITÉ



L'AIRE

Souscription auprès des amis et connaissances de Pierre Jeanneret

Les Editions de L'Aire ont le plaisir de vous présenter la publication prochaine du livre de Pierre Jeanneret:

Enseignant, historien et voyageur

Pierre Jeanneret est né à Lausanne en 1944. Il a été pendant trente ans professeur d'histoire et de français au Gymnase. Aujourd'hui retraité, il écrit comme journaliste dans plusieurs organes de presse. Dans cette autobiographie, il relate d'abord sa jeunesse, ses études et son expérience d'enseignant. Comme historien, il est l'auteur de très nombreuses publications, dont une thèse de doctorat, sur le mouvement socialiste et ouvrier, ainsi que de travaux d'ethnographie rurale. L'évocation de ces recherches constitue la deuxième partie de l'ouvrage. Enfin, passionné par les voyages, il en a accompli de nombreux à travers le monde. Il relate ceux-ci de manière vivante. Ce livre raconte donc le parcours de vie d'un « homme ordinaire » mais qui témoigne de multiples intérêts.



Enseignant, historien et voyageur

Un parcours de vie

Pierre Jeanneret

Editions de l'Aire

Vous pouvez acquérir ce livre en utilisant le bulletin de commande ci-dessous ou par fax. Egalement par e-mail à l'adresse suivante: editionnaire@bluewin.ch
Prix : Frs. 24.- au lieu de 30.- frais de port en sus jusqu'au 31.07.2020

Bulletin de commande à retourner à : Editions de l'Aire – CP 57 – 1800 Vevey
Tél. 021. 923.68.36 Fax. 021.923.68.23
Je commande ... exemplaire(s) du livre : *Enseignant, historien et voyageur*

Nom :Prénom :

Rue :Localité :

Signature :Date :

Editions de l'Aire • 15, rue de l'Union • CP 57 • CH-1800 Vevey
Tél.: ++41 (0)21 923 68 36 • Fax: ++41 (0)21 923 68 23
www.editions-aire.ch

Le théâtre et ses fantômes

SPECTACLE • L'artiste suisse Stefan Kaegi invite le spectateur etmarcheur à recréer le théâtre comme le lieu du questionnement et de l'utopie. Troublant.

«Boîte noire» est une ballade audioguidée et mémorielle dans ce que fut le Théâtre de Vidy avant la pandémie et sa reconstruction partielle pour deux ans de travaux. Une mosaïque de voix liées à la fabrique théâtrale stimule visions et souvenirs.

Angles multiples

Avec son casque comme dans *Situation Rooms*, périple audio-vidéo et installation explorant de multiples facettes du commerce des armes, le spectateur se coule en solo dans les indications émanant de la comédienne Lola Giousse qui donne des tops pour les action. «S'il est performance éphémère, exercice corporel, vocal et gestuel, le théâtre est aussi riche d'une histoire axée notamment sur les manières de (se) raconter pour les sociétés à travers l'histoire. Or chaque création permet de se perdre au cœur d'une interrogation sans réponse. Ainsi, qu'est-ce que le théâtre et d'où vient sa nécessité? La pièce ne livre qu'une approche sensible, personnelle de ce questionnement», confie la jeune femme en entrevue.

D'où le fait de mêler ici les points de vue qui constituent le théâtre – spectateurs, metteurs en scène, comédiennes (Yvette Théraulaz et Laetitia Dosch), dramaturges, couturière (Rosi Morilla), extraits de spectacle: *Je suis un pays*, dans une mise en scène de Vincent Macaigne, *Bajazet*, en considérant Le Théâtre et La Peste monté par Frank Castorf, *Sopro* imaginé par Tiago Rodriguez...

Ce que construit et déconstruit *Boîte noire. Théâtre-fantôme pour 1 personne*, c'est que la mise en jeu du théâtre implique des individus historiquement, socialement, topologiquement hétérogènes. On retrouve dans l'opus ce qui anime depuis ses débuts le collectif Rimini Protokoll fondé en 2000 par Stefan Kaegi notamment. Soit l'expérience d'un dispositif qui modifie et enrichit la perception de la

réalité; le recours à des personnes ou «experts» ici sous forme d'un flux de voix fonctionnant comme témoins de vies, d'activités et de pensées. S'impose alors le caractère fragmentaire du projet aussi important que la dimension liée aux témoignages. Face à un lieu théâtral que l'on croit connaître, il y a toute une remise en question de notre position et de nos attentes le concernant.

Roman de voix

De cafétéria en local ouvert par une porte dérobée et ignorée menant à la grande scène, de la régie technique à l'immense plateau faisant face à une salle désertée, du local technique en fenêtres démultipliées sur le parking du théâtre, la marche fantomatique se distille. Le regardeur et écouteur glane témoignages et souvenirs combinés à un vrai travail palimpseste d'atelier de création radiophonique avec des textes signés Stefan Kaegi. L'engagement émotionnel de l'auditeur-spectateur semble libre, immédiat, plus ample que dans un spectacle traditionnel. Il est immergé dans plusieurs temporalités à la fois, dans une superposition de réalités singulièrement prenante. Avec ce sentiment de l'étranger dans le familier selon de multiples strates de vécus.

La création ouvre à tout un apprentissage mobile, ductile, dynamique du regard, de la mémoire à co-construire avec ce roman de voix, pour parler comme le prix Nobel de littérature 2015, Svetlana Alexievitch. Elle témoigne d'une large palette sensorielle autour de présences, manifestations et réalités passées dont celle de l'ouverture architecturale du lieu en 1964 qui sont convoquées. Ainsi le témoignage d'un assistant historique du metteur en scène né à Zurich en 1941, Matthias Langhoff, qui fit les belles heures de Vidy, parmi tant d'autres. ■

Bertrand Tappolet

Boîte noire. Jusqu'au 10 juillet. Rens.: www.vidy.ch